

REPUBLIQUE DE GUINEE
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

074
DECRET/94/ /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU VICE-GOUVERNEUR
DE LA BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;

VU La loi Fondamentale;
VU La Loi L/94/018/CTRN du 1er Juin 1994 portant statut de la
Banque Centrale de la République de Guinée;
VU La Loi L/94/026/CTRN du 26 Juillet 1994 relative à la composition du
Conseil d'Administration de la Banque Centrale de la République de
Guinée

DECRETE:

ARTICLE 1ER: Monsieur IBRAHIMA CHERIF BAH, précédemment Directeur
National du Budget, est nommé Vice-Gouverneur de la Banque Centrale de la
République de Guinée.

ARTICLE 2: Le Présent décret qui prend effet à compter du 1er Septembre
1994, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

CONAKRY le 18 Août 1994



LANSANA CONTE